

23/ 12*) Location d'un terrain de 500 m² appartenant à M. Luc HOARAU pour l'installation de 4 citernes en vue de l'alimentation en eau de la CHAUMIERE

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que cette affaire a déjà été examinée par le Conseil Municipal dans sa séance du 23 Novembre 1967. Aucune décision n'a été prise, compte tenu de ce que cette question était liée à l'affaire " Alimentation en eau de la Chaumière" qui n'a pas encore été résolue à ce jour.

En tout état de cause, la Commune a loué à M. Luc HOARAU un terrain de 500 m² pour le prix de 50.000 Frs par an pour compter du 12 Octobre 1967. Malgré de nombreuses réclamations, l'intéressé n'a pu être payé jusqu'ici.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités de l'article 630 - Chapitre 932 du budget communal 1968.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je dois dire que c'est M. TOMI, alors qu'il était Président de la Délégation Spéciale qui a pris l'initiative de faire construire ces quatre réservoirs pour l'alimentation en eau de la population de Saint-François. Nous lui devons toutes nos félicitations.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Oct 1968
ret. conseil
n. Kessler
pi certifié conforme
de Affairs & documents
que. Ph. Meyer*